



CAPA HORS CLASSE AGREGES - 25 avril 2017

Déclaration préalable des élus de la FSU (SNES, SNEP, SNESUP)

Madame la Rectrice,

Pour commencer, nous souhaitons très sincèrement remercier les services du Rectorat pour leur efficacité et leur entière disponibilité dans la préparation de cette CAPA.

Ensuite, nous souhaitons porter ici les revendications de nos collègues pour lesquels l'accès à la hors-classe constitue une progression de carrière importante. C'est une forme de reconnaissance institutionnelle attendue par beaucoup.

Depuis quelques années, les évolutions de la note de service, à porter au crédit de la FSU et de notre travail en CAPA et en CAPN, ouvrent la perspective non négligeable de voir réaliser notre revendication de faire en sorte que le passage à la hors-classe soit assuré pour tous les professeurs agrégés.

Le principe explicité dans le protocole PPCR d'une carrière se déroulant sur au moins deux grades est un engagement important du gouvernement. Le choix d'attribuer majoritairement l'appréciation « Exceptionnel » aux collègues au 11e échelon y contribue. C'est un signal fort. La note de service relative à l'accès au grade de professeur agrégé hors-classe indique clairement que « tous les professeurs agrégés dont la valeur professionnelle est reconnue ont vocation à bénéficier de cet avancement avant la fin de leur carrière. » De fait nous constatons depuis 2011 une augmentation significative du pourcentage de professeurs agrégés partant à la retraite avec le bénéfice de la hors-classe (67,4% en 2011, 86,1% en 2015).

Depuis 2011, tous les collègues au 11e échelon depuis plus de quatre ans (dits « 11+4 ») pourraient être promus au regard du nombre de promotions possibles. Le ratio « possibilité de promotions / vivier de 11+4 » est devenu très favorable puisqu'il s'établit à 3,12 promotions pour 1 collègue 11+4. Nous nous félicitons qu'il n'y ait pas, dans notre académie, de blocage majeur en CAPA qui empêcherait la remontée des collègues 11+4 en CAPN.

Pour ce dernier exercice dans le cadre statutaire existant, l'établissement des propositions académiques se fait globalement dans l'esprit des revendications que portent les syndicats de la FSU. Nos échanges paritaires doivent permettre de poursuivre et d'amplifier les résultats obtenus les années précédentes (sur les 300 proposés en 2016-2017, 97 ont été promus soit 32,33% du total des proposés, un pourcentage un peu inférieur au taux national).

Nous sommes en effet persuadés que des améliorations peuvent encore être obtenues :

- en 2016, sur les trente académies, huit seulement se sont distinguées en attribuant une appréciation recteur « Exceptionnel » à des collègues au 9^e échelon : Toulouse en faisait partie, avec deux cas. Aucun des deux n'a été promu en CAPN. Cette attribution au 9^e échelon est donc gâchée ;

- cette année encore, des avis sont motivés par la position de nos collègues en congé longue maladie. C'est considérer que nos collègues concernés auraient démerité. Cette motivation doit donc être dénoncée ;

- cette année encore, de trop nombreux collègues voient l'avis porté par leur chef d'établissement ou leur IPR être modifié défavorablement par rapport à l'an dernier, sans justification ni explication particulière. La procédure est contraire à la note de service. Cette situation doit donc être dénoncée. Nous aborderons les cas concernés les uns après les autres au cours de la CAPA, mais, dès notre déclaration préalable, nous souhaitons pointer le problème spécifique d'un établissement, le lycée Henri-Matisse de Cugnaux (31). En effet, comme nous vous l'avons écrit dans notre courrier en date du 11 avril dernier, les avis dégradés des collègues agrégés promouvables à la hors-classe semblent l'avoir été suite à des difficultés de fonctionnement entre la direction et les personnels. Nous prenons acte des modifications du projet initial qui ont été portées à notre connaissance aujourd'hui, juste avant la CAPA. C'est une décision qui va, à notre avis, dans le sens de l'apaisement souhaité par tous. Les syndicats de la FSU ne sauraient accepter que l'évaluation pour l'accès à la hors-classe puisse être instrumentalisée comme moyen de représailles ou de pression sur les collègues.

C'est donc avec volonté d'efficacité dans le cadre du paritarisme et avec le souci de représenter au mieux les intérêts de l'ensemble de nos collègues agrégés que nous interviendrons au cours de cette CAPA pour obtenir des améliorations et permettre ainsi en CAPN des promotions plus nombreuses et plus rapides pour nos collègues les plus avancés dans leur carrière.

Les commissaires paritaires agrégés

SNES/SNEP/SNESup FSU

de l'académie de Toulouse.